LES CONDITIONS GAGNANTES POUR LA RAC

La travailleuse ou le travailleur

- Souhaite s'investir dans la démarche
- Possède plusieurs compétences du métier
- Sait que la démarche mène à un plan d'évaluation et d'acquisition de compétences

L'employeur

- Souhaite reconnaître officiellement les compétences de son personnel
- A pris connaissance des compétences du ou des programme(s) d'études ciblé(s)
- Souhaite s'impliquer dans toutes les étapes de la démarche de la reconnaissance des acquis et des compétences
- Permet la libération du personnel pour l'entrevue de validation, les évaluations et l'acquisition de compétences dans l'entreprise ou en centre de formation
- Sait que la démarche mène à un plan d'évaluation et d'acquisition de compétences
- S'engage à offrir le soutien nécessaire pour l'acquisition des compétences

LES AVANTAGES

La travailleuse ou le travailleur

- Officialise sa démarche professionnelle
- Valide ses compétences au regard d'un programme d'études
- Reçoit un document officiel (relevé, diplôme, attestation)

L'employeur

- Augmente la polyvalence du personnel
- Assure la compétence du personnel
- Valorise la démarche professionnelle du personnel
- Augmente le sentiment de fidélité envers l'employeur
- Permet au personnel d'obtenir un document officiel (relevé, diplôme, attestation)

SAE
CSSDGS

Louise Monast, conseillère en reconnaissance des acquis et des compétences

louise.monast@cssdgs.qc.ca
514 380-8899 poste 7413

RAC
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

RAC
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Faire reconnaître mon expérience, C'EST GAGNANT!

Guide pour une démarche
EN RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES
EN ENTREPRISE

Formation professionnelle
DEP - ASP - AEP

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Vous avez de l'expérience, mais pas de diplôme dans ce domaine? Vous êtes un employeur et vous souhaitez soutenir votre personnel vers l'obtention de leur diplôme?

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet d'obtenir une reconnaissance officielle de vos compétences en lien avec celles d'un programme d'études.

En fonction de vos objectifs, elle permet d'identifier les compétences maîtrisées et celles à acquérir. Au terme de cette démarche, les résultats sont inscrits dans un document officiel (bulletin, attestation, relevé de notes, diplôme, etc.).

UNE DÉMARCHE BASÉE SUR DES PRINCIPES RECONNUS

- Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède.
- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, les circonstances ou les méthodes d'apprentissage.
- Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.

LA DÉMARCHE

Planification d'une rencontre d'information
- Identification du personnel visé;
- Invitation à la rencontre d'information.

1re ÉTAPE /
L'accueil
- Information sur la démarche à suivre;
- Rencontre avec une conseillère ou un conseiller pour clarifier vos objectifs ou capsule d'information en ligne.

2e ÉTAPE /
La préparation du dossier
- Voir la section de droite : *La préparation du dossier.*

3e ÉTAPE /
Analyse du dossier
- Analyse du dossier et vérification des pièces justificatives par une conseillère ou un conseiller (admissibilité au service, équivalences, etc.).

4e ÉTAPE /
Entrevue de validation
- Rencontre avec une ou un spécialiste de contenu pour identifier les compétences prêtes à être évaluées et celles à acquérir.
- Présentation du bilan des compétences.

5e ÉTAPE /
Évaluation des compétences acquises
- Démonstration ou preuve de la maîtrise des compétences.

6e ÉTAPE /
Acquisition des compétences

LA PRÉPARATION DU DOSSIER

La personne qui décide d'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences doit préparer son dossier. Cette activité consiste à :

AIDE-MÉMOIRE

Remplir les fiches descriptives ☐

Fournir les documents suivants :
- Relevé des apprentissages officiel du Québec ou Certificat de naissance original grand format ☐
- Preuve de résidence au Québec (permis de conduire ou carte d'assurance maladie) ☐
- Documents d'immigration pertinents, s'il y a lieu (carte de résident permanent, certificat de sélection du Québec, document de citoyenneté canadienne) ☐
- Relevés de notes (les derniers reçus) ou diplôme ☐
- Curriculum vitae à jour (incluant les expériences personnelles et les emplois liés au domaine) ☐
- Attestation d'emploi ou lettre d'employeur ☐

Autres formations suivies ☐

Cartes de qualification ou de compétences ☐
(ex. : ASP chantiers de construction, PDSB, Premiers secours, autres cartes)

Faire reconnaître mon expérience, C'EST GAGNANT!